



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Chers amis adhérents et sympathisants,

Nous t'invitons à **participer à l'assemblée générale ordinaire** du syndicat Force Ouvrière Latécoère qui se tiendra au restaurant d'entreprise du 135 rue de Périole,

Le jeudi 14 février 2018 à partir de 15h50.

Ordre du jour :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance.
- 2/ Compte rendu d'activité.
- 3/ Bilan CE, Délégués du Personnel, CHS.
- 4/ Rapport financier (approbation et fixation du montant de cotisation syndicale 2019).
- 5/ Election du Conseil syndical.
- 6/ Election du Bureau du syndicat.
- 7/ Election des membres de la Commission de contrôle.
- 8/ Questions diverses.
- 9/ Pot de l'amitié et galette.

Appel à candidature :

Les statuts du syndicat prévoient que le **conseil syndical** est composé de tous les mandatés (CE, DP, DS, CHS-CT) auxquels **peuvent s'ajouter des adhérents** s'ils répondent aux conditions suivantes :

- *Etre adhérent du syndicat.*
- *Etre âgé d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civiques et n'avoir encouru aucune des condamnations prévues aux articles L5 et L6 du code électoral.*

Si tu souhaites **être membre du conseil syndical**, merci de faire **acte de candidature** auprès de F. Castelle, S. Faget, D. Castaing, T Mathieu qui sont chargés de regrouper les demandes.

Art. 22. - L'assemblée générale discute et vote les règlements administratifs du syndicat, elle approuve le budget et les comptes du trésorier. Ses décisions sont souveraines et prises à la majorité des membres présents.

Art. 23. - L'assemblée générale est présidée par le secrétaire du syndicat assisté d'un assesseur et d'un secrétaire de séance nommés par l'assemblée.

**Syndicat Force Ouvrière Latécoère
Le 31 Janvier 2019.**